

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

LA CONSTITUTION

L'ACCORD CONSTITUTIONNEL DE 1987

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, reprenons nos réflexions sur la constitution avec les quelques questions suivantes que les Canadiens commencent à se poser. Qu'est-ce qu'une société distincte? Quels pouvoirs possède une province où se trouve une société distincte? Est-ce que les pouvoirs d'un gouvernement provincial l'emportent sur les droits que possède un citoyen en vertu de la Charte? Si oui, est-ce acceptable?

Quand on met à part un groupe distinct, quelles autres caractéristiques constituent un groupe spécial? Pourquoi figer le statut actuel des communautés autochtones et ethniques plutôt que de l'améliorer? Pourquoi séparer les Canadiens en groupes? Où se situe l'homme ou la femme qui ne parle pas un mot d'anglais ou de français dans ce nouvel ordre des choses?

Au sujet du pouvoir de dépenser, comment le mot objectif doit-il être interprété? Qui doit fixer les objectifs nationaux? Pourquoi le Parlement n'est-il pas mentionné maintenant?

Au sujet de l'immigration, qu'arrive-t-il à deux immigrants qui entrent au Canada en vertu de deux politiques de l'immigration différentes? Qu'arrive-t-il quand ils passent d'une province à l'autre? Si c'est à dessein qu'on a rédigé l'Accord d'une façon imprécise, pourquoi imposer aux juges la tâche politique de décider ce que les hommes politiques voulaient dire?

Les Canadiens voudraient qu'on réponde à ces questions.

* * *

LES DROITS DE LA PERSONNE

L'URSS—LA PÉTITION DEMANDANT D'ACCORDER DES VISAS DE SORTIE À VLADIMIR ET MARIA SLEPAK

M. William C. Winegard (Guelph): Monsieur le Président, la semaine dernière, j'ai fait tenir au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) une pétition portant la signature de 200 citoyens de ma circonscription, celle de Guelph. Les signataires exhortaient le ministre à demander personnellement au président de l'Union soviétique, M. Gorbatchev, d'autoriser le départ en Israël de deux anciens refuzniks, Vladimir et Maria Slepak.

Le couple tente d'obtenir un visa de sortie depuis maintenant 17 ans. Ces honnêtes gens devraient certainement pouvoir quitter l'Union soviétique, afin d'aller rejoindre leurs enfants. J'invite le peuple soviétique à se joindre à tous ceux qui, dans le monde, exhortent le gouvernement de l'Union soviétique à laisser M. et M^{me} Slepak se rendre en Israël.

* * *

L'ÉNERGIE

LE PROJET D'AMOCO CANADA D'ACHETER DOME PETROLEUM—LES SOMMES VERSÉES À DES CADRES DE DOME

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, trois cadres supérieurs de Dome Petroleum recevront un total d'environ 3 millions de dollars si et quand cette société

Article 21 du Règlement

sera vendue à Amoco. Le président, dont le traitement annuel dépasse 600 000 \$, recevra une somme forfaitaire de 1,5 million de dollars U.S. Un vice-président, qui touche 247 000 \$ par an, recevra une somme forfaitaire de 600 000 \$ outre le prêt de logement sans intérêt de 225 000 \$ dont il a bénéficié. Un autre vice-président, qui touchait un traitement annuel de 222 000 \$, recevra 600 000 \$.

Ceci se passe alors que les travailleurs ordinaires obtiennent des augmentations salariales inférieures à l'augmentation du coût de la vie.

Il est normal peut-être de récompenser les dirigeants d'une société lorsque celle-ci fait des bénéfices, mais en l'occurrence Dome aurait fait faillite si elle n'avait pas reçu du gouvernement des centaines de millions de dollars de subventions, si elle n'avait pas été renflouée pendant des années par les banques canadiennes qui ne vont maintenant recevoir que 75c. pour chaque dollar qui leur est dû, alors que Dome n'a même pas versé l'intérêt sur ses emprunts et que des centaines de créanciers non garantis à qui cette société doit des millions ne toucheront rien.

Il y a certainement une faille dans notre législation de l'impôt sur le revenu et notre éthique des affaires pour autoriser que des sommes aussi inconsidérées soient versées aux responsables de Dome qui ont contribué à acculer cette société à la faillite.

* * *

L'IMMIGRATION

LES PRÉVISIONS CONCERNANT LE DÉCLIN DE LA POPULATION—LA NÉCESSITÉ DE DÉCIDER DU TAUX D'IMMIGRATION

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, nous sommes à l'heure des décisions difficiles. Nous devons décider si nous voulons que le Québec fasse ou non partie du Canada. Nous devons décider si nous allons nous charger nous-mêmes de notre défense ou si nous allons laisser les Américains le faire et, très bientôt, nous devons décider si la population du Canada doit augmenter, diminuer ou demeurer à son niveau actuel.

Quant à la démographie, les Canadiens devront prendre la décision en sachant que, si les tendances actuelles persistent, dès 1990, soit dans moins de trois ans, le total des décès et des départs du Canada sera supérieur au total des naissances et de l'immigration.

Nous ne devons pas oublier non plus que 15 millions de personnes vivent dans des camps de réfugiés un peu partout dans le monde, que des milliers de Canadiens souhaitent voir immigrer au Canada des membres de leur famille qui vivent à l'étranger et que, en raison du vieillissement de notre population, un nombre de plus en plus petit de travailleurs devra subvenir aux besoins d'un nombre grandissant de personnes âgées.